

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE

1

RESUME CITOYEN



Maraîchage sous serres – FEADER 2014-2020- Cacao -Guyane Française

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

2

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE

RESUME CITOYEN

1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?	3
2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?	5
3 LES TEMPS FORTS DE 2020	5
4 ET POUR EN SAVOIR PLUS	14

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?

3

UN PROGRAMME EUROPEEN DOTE DE 180 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN GUYANE

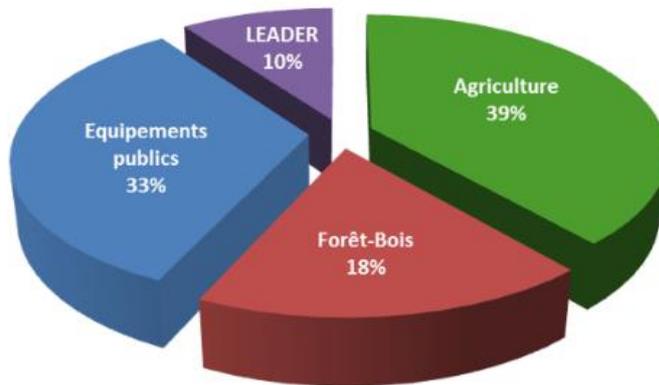
Pour 2014-2020, ce sont plus de 600 millions d'euros de fonds européens qui sont destinés au développement de la Guyane. **112 millions d'euros** sont en particulier dédiés au soutien de l'agriculture, des petites entreprises et des projets de développement rural, via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**). Le FEADER contribue notamment au développement d'un secteur agricole plus équilibré, plus compétitif, plus innovant, plus respectueux du climat. Il vise également à apporter une amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et à la préservation de l'environnement.

Le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 fixe les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir au profit des acteurs locaux (agriculteurs, associations, collectivités...). Le PDR de Guyane (PDRG) a été adopté le 24 novembre 2015 et est mis à jour régulièrement. La version 12 a été adoptée le 24 septembre 2020.

Ce programme met en œuvre une stratégie autour des 6 priorités européennes :

- **Priorité 1** : Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base dans les zones rurales ;
- **Priorité 2** : Améliorer la compétitivité de chaque type d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- **Priorité 3** : Mieux organiser la chaîne alimentaire et mieux gérer les risques liés à l'agriculture ;
- **Priorité 4** : Restaurer et préserver des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ;
- **Priorité 5** : Utiliser plus efficacement des ressources face aux changements climatiques, via une transition vers une économie bas-carbone et plus résiliente face au changement en agriculture et foresterie ;
- **Priorité 6** : Promouvoir l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement économique en milieu rural.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020



Répartition des financements FEADER

Les objectifs principaux du PDRG 2014-2020 :

- L'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales ;
- Le développement de la production agricole locale, afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de ce territoire ;
- L'amélioration de la performance économique des forêts guyanaises, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

Ces objectifs correspondent à 80 % des ressources financières du PDRG.

4

UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PDRG

Différentes structures sont impliquées dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation du PDRG :

- La Collectivité Territoriale de Guyane est l'Autorité de Gestion (AG) du PDRG. Elle est en charge du pilotage, de la gestion et de l'animation du programme, ainsi que de l'instruction de certaines mesures (Formation, Équipements publics, LEADER et Assistance Technique), sur la période 2014-2020. Au sein de la CTG, le Pôle Affaires Européennes est en charge de ces missions, avec l'appui des services métiers.
- La Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DEAAF) est le service instructeur de toutes les mesures relevant des secteurs agricoles et forestiers (mesures surfaciques, installations agricoles, etc.) ;
- L'Agence des Services de Paiement (ASP) est l'organisme payeur des aides FEADER et des cofinancements associés.
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation (MAA), le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), l'Office de l'Eau Guyanais (OEG), la CTG, et l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM) sont les principaux co-financeurs nationaux et régionaux.

Ces co-financeurs sont associés au processus d'instruction et de gouvernance via des comités réguliers permettant de recueillir leur avis sur les dossiers. D'autres co-financeurs, comme les EPCI ou les communes peuvent intervenir selon les dossiers reçus.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

La responsabilité du suivi du programme est partagée entre l'autorité de gestion et un comité de suivi créé à cet effet. Le comité de suivi est une instance pivot dans la mise en œuvre du PDRG et est chargé d'initier et de contrôler les différentes étapes de l'évaluation. Il est responsable de la mise en œuvre du plan d'évaluation et de la diffusion des résultats auprès du public et des partenaires.

5

2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

Tout programme européen doit élaborer un rapport annuel de mise en œuvre et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendu accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEADER Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2015 à 2020.

LA MODIFICATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME SUITE A L'EVALUATION DES BESOINS DU TERRITOIRE

L'autorité de gestion a proposé une modification de la version 10 du programme, faisant suite à l'évolution des besoins du territoire

Dans un premier temps, en concertation étroite avec ses partenaires (Services de l'Etat, organisations professionnelles, financeurs), l'AG a examiné l'état d'avancement de chaque mesure du PDR afin d'identifier les éventuels besoins en crédits FEADER, nécessaires pour soutenir de nouveaux projets en réponse aux besoins du territoire jusqu'à fin 2023. En parallèle, les mesures apparaissant sur-dotées par rapport aux besoins réels ont été réajustées à la baisse. En effet des sources de financement hors PDR peuvent être sollicitées pour financer ces besoins (risque de double financement).

Dans un deuxième temps, l'AG a cherché à redéfinir la maquette du PDR afin que celle-ci, tout en respectant la stratégie élaborée en 2015, soit davantage en cohérence avec les besoins actualisés du territoire.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

Enfin, il faut noter que tous les besoins actualisés lors de la V10 n'ont pas pu bénéficier de transfert de crédits entre mesures. En effet l'autorité de gestion, a dû, avec ses partenaires opérer des choix et a privilégié les enjeux majeurs pour le territoire.

La version V11 du programme contenant ces modifications a été validée le 20 juillet 2020, par la commission européenne.

6

L'impact de la crise covid-19 sur le PDRG?

Afin de lutter contre les effets de la crise, qui touche le territoire depuis mars 2020, l'autorité de gestion a proposé une modification du programme, faisant suite à la concertation avec les acteurs du territoire.

Il s'agissait principalement d'introduire une nouvelle mesure exceptionnelle et temporaire pour répondre aux problèmes de liquidités qui mettent en péril la continuité des activités agricoles et agro-alimentaires.

Cette nouvelle mesure a été dotée d'une enveloppe FEADER de 2 000 000 €, soit 2 352 941.18 € de dépenses publiques avec une cible de 350 entreprises .

La version V12 du programme contenant ces modifications a été validée le 26 septembre 2020, par la commission européenne.

The poster features the 'l'Europe s'engage en Guyane' logo at the top left and the 'Collectivité Territoriale de Guyane' logo at the top right. The main text reads: 'Vous êtes agriculteurs ? PME?' in red. Below this, it lists 'Transformation, Développement, Commercialisation de produits agricoles, bénéficiez de l'aide Covid-19 (mesure 21)'. A central image shows a white goat. At the bottom, it says 'Récupérer votre formulaire de demande d'aide sur www.europe-guyane.fr' and 'Date limite de dépôt 13 octobre 2020' next to the European Union flag.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

3 LES TEMPS FORTS DE 2020

7

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

La France a été touchée par l'épidémie de coronavirus (COVID-19) depuis le début de l'année 2020. Le Président de la République a pris la décision de confiner tout le territoire français dès le 17 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus. Ce confinement total s'est traduit par l'interdiction des déplacements, par la fermeture des établissements d'enseignement, des commerces, des entreprises, des administrations et donc l'arrêt de l'activité économique. A partir du 11 mai 2020, un déconfinement a été mis en place en plusieurs phases notamment en matière de déplacement, d'ouverture des entreprises et des établissements d'enseignement et des espaces publics.

Cette crise sanitaire liée à la COVID-19 qui sévit actuellement au niveau mondial a des répercussions sur tous les pans économiques dans le monde, en Europe, en France et dans toutes les régions, y compris en Guyane.

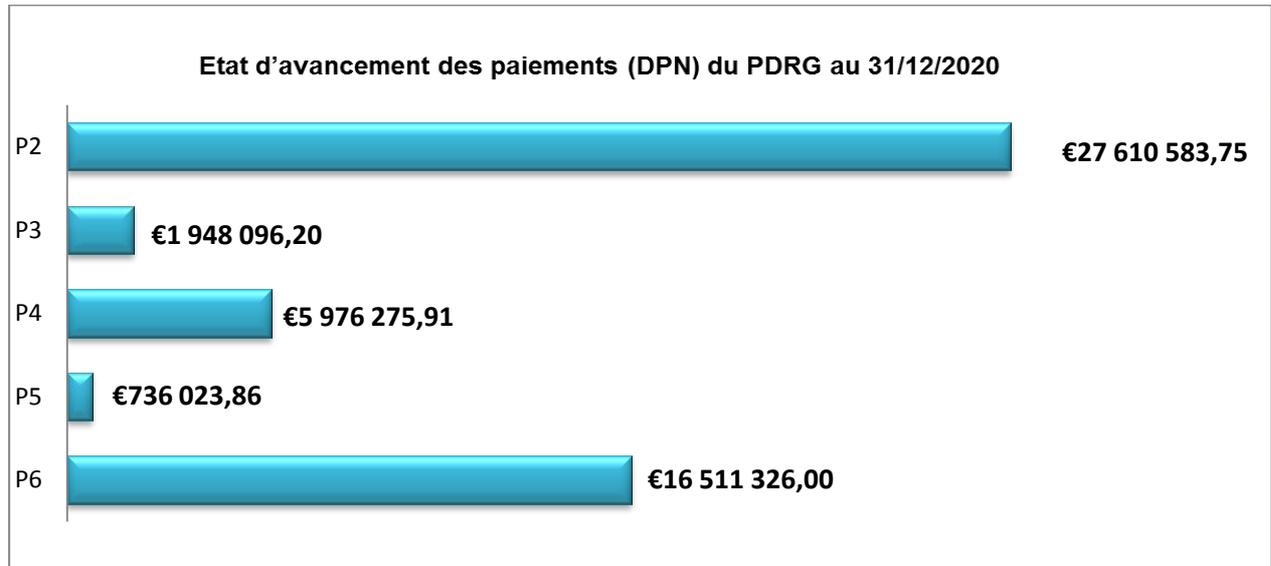
Pour la Guyane, dès le mois de juin 2020 a été observée une accélération de la propagation de la COVID-19, obligeant les autorités locales à prendre des mesures très restrictives pour essayer de limiter la circulation du virus : diminution importante du trafic aérien, restrictions de circulation routière avec mise en place d'un couvre-feu, fermeture des commerces dès 17h00 et le week-end, fermeture des lieux publics avec interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes, quartiers et communes confinés. La fin de l'état d'urgence sanitaire avait été fixée par le gouvernement au 30 octobre 2020 pour la Guyane.

Et c'est dans ce contexte très particulier de crise sanitaire que l'AG a continué ses activités pour permettre aux bénéficiaires d'être payés et de faire avancer le taux de programmation.

Au 31 décembre 2020, la programmation s'élève à **117 336 430€**, soit **89 %** de la maquette en Dépenses Publiques Nationales (DPN)¹. Ce sont **2 485 dossiers** qui ont été programmés (hors mesures surfaciques), entre 2015 et 2020. Depuis le début de la programmation, le montant total de **projets payés** est de **55 388 597.40 €** en DPN soit **42%** de la maquette. Le montant payé sur l'année **2020** s'élève à **18 128 270.47€ en DPN**.

¹ Les Dépenses Publiques Nationales correspondent à la part FEADER (85%) additionnée des cofinancements publics (15%).

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020



8

	P2	P3	P4	P5	P6
% paiements DPN	41%	42%	69%	69%	37%

La priorité 1 est transversale. Les priorités 4 et 5, dédiées aux impacts environnementaux, présentent les états d'avancement les plus élevés (69 % de la maquette).

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2020 (15 033 736€), un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2020 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits. La CTG a ainsi pu dépasser le seuil de dégage² imposé grâce à un travail collaboratif piloté par le Pôle Affaires Européennes en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Afin de respecter les principales échéances imposées par les règlements européens, la CTG, autorité de gestion a réalisé différentes modifications du PDRG pour qu'il s'adapte au mieux aux besoins du territoire. Ce sont 11 comités régionaux de programmation des aides et un comité régional de suivi des fonds européens qui ont été mis en place en 2020.

² Le dégage² est une règle de discipline budgétaire, fondée sur le principe que les montants engagés annuellement dans un programme, qui ne sont pas couverts par un préfinancement initial ou annuel, un paiement intermédiaire ou par une demande de paiement intermédiaire au cours d'une période déterminée sont dégages. Elle est justifiée par un principe de bonne gestion financière

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

9

De plus, l'organisation de réunions de travail régulières en visio-conférences avec les services partenaires, a permis de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.

La constitution d'un groupe technique (réunions Dégagement d'Office) qui se réunit mensuellement avec les différents partenaires institutionnels (services instructeurs, préfecture, DEAAF, AG, ASP etc.) permet de lever les freins liés aux dossiers (déblocages des conventions, avenants, contrôle sur place etc.) pour un traitement optimisé des demandes des dossiers.

GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

L'année 2020 s'est caractérisée par :

❖ Une année 2020 marquée par le renforcement des équipes du PAE-DEAAF

2 agents instructeurs ont rejoint l'équipe FEADER : un en juin 2020 en renfort sur le traitement des demandes de paiement et un en septembre 2020 pour le déploiement de la mesure COVID-19.

Le renforcement des services du PAE et ceux de la DEAAF ont permis de faire face à l'augmentation de la charge de travail et au remplacement d'agents.

❖ Période de transition 2021-2022

Il est à noter que les nouveaux règlements ne sont toujours pas votés. Cependant, faisant suite à la promulgation du règlement 2020/2220 sur la transition, publié au JOUE le 28 décembre 2020) le PRDG est prolongé de deux années de transition 2021-2022.

Des crédits supplémentaires sont débloqués pour assurer la période de transition. Deux enveloppes sont prévues :

- FEADER socle afin de répondre aux besoins durant la période de transition en attendant la mise en œuvre du nouveau PSN 23-27,
- FEADER relance afin de soutenir les Autorités de gestion dans la mise en place de mesures pour faire face aux effets de la crise de la COVID-19 et à ses répercussions sur le secteur agricole et les zones rurales

❖ Préparation du Plan Stratégique National

En ce qui concerne la prochaine programmation 2023-2027 la Commission a manifesté sa volonté d'avoir un interlocuteur unique par Etat-membre. Suite à ces déclarations, le ministère

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

10

de l'agriculture a décidé de lancer les travaux du Plan Stratégique National (PSN) pour l'élaboration des prochains programmes.

A ce titre, l'AG a été sollicitée pour faire remonter les besoins du territoire, en réalisant des fiches d'intervention avec la participation aux différents groupes de travail (régionaux et nationaux).

Liste des Groupes de travail mis en place par Régions de France auquel, l'AG Guyane participe afin que soit pris en compte les spécificités régionales. (GT contrat de transition ; GT compétitivité des exploitations ; GT hydraulique ; GT compétitivité des exploitations ; GT IAA ; GT forêt-bois, GT LEADER³ ; GT Renouveau des générations ; GT PEI⁴ ; GT Coopération hors PEI ; GT Conseil)

❖ Une campagne de communication spécifique aux mesures Covid-19

- ✓ Une publicité sur Internet les réseaux sociaux
- ✓ De l'achat d'espace sur les sites internet de blada.com et Guyane 1^{ère}
- ✓ De la publicité en radio
- ✓ Une campagne d'information SMS à plus de 800 bénéficiaires Politique Agricole Commune de Guyane



• Une campagne mailing...



³ Liaison
⁴ Parten

Cette aide n'est pas soumise à un contrôle particulier.
Récupérez votre dossier sur : www.europe-guyane.fr
rubrique AAP

nie Ru

Cette aide n'est pas soumise à un contrôle particulier.
Récupérez votre dossier sur : www.europe-guyane.fr
rubrique AAP

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

Et des insertions publicitaires sur magazines (Boukan, Habitat ...)

30 millions €
d'aides Covid-19 européennes

FEDER-FSE
17,25 Millions €

FEADER
2,353 Millions €

FEAMP
8,4 Millions €

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Est a financé des projets de développement rural dans les communes de la zone d'actions de développement rural (ZADR) de la région de l'Est de la Guyane. Ces projets ont permis de soutenir les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les artisans du territoire. Ils ont également permis de créer des emplois et de développer l'économie locale.

Pour en savoir plus : Pôle Affaires Européennes
2380 Les Verdiers de la Madroine - Cayenne
161.0594.27.00.50 - www.europe-guyane.fr

LE GAL EST
OBJECTIF :
DÉVELOPPER
LE TISSU
ÉCONOMIQUE

Le Groupe d'Action Locale de l'Est de la Guyane est un service de PROJET qui aide les porteurs de projets de territoire communautaire, sur le Parc Aménagement de Guyane. Son but est de développer le projet et d'aider les porteurs de projets à obtenir les financements nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet.

Quelques projets du GAL EST :

Gol
Le Groupe d'Action Locale de l'Est de la Guyane a financé le projet de construction d'une maison à Gol, dans le Parc Aménagement de Guyane. Ce projet a permis de créer des emplois et de développer l'économie locale.

KAA
Le Groupe d'Action Locale de l'Est de la Guyane a financé le projet de construction d'un bateau à KAA, dans le Parc Aménagement de Guyane. Ce projet a permis de créer des emplois et de développer l'économie locale.

Le Parc Aménagement de Guyane
Le Parc Aménagement de Guyane est un service de PROJET qui aide les porteurs de projets de territoire communautaire, sur le Parc Aménagement de Guyane. Son but est de développer le projet et d'aider les porteurs de projets à obtenir les financements nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet.

ENTRE FLEUVE ET FORÊT, LE SUD GUYANE, DES HOMMES ET DES RESSOURCES POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGENE

Le Groupe d'Action Locale du Sud Guyane rassemble les communes de Maripasoula, Papéty et Sali, avec 20 000 habitants, soit 1,2 habitant au km². Un territoire rural étendu de 500 km² de territoire communautaire qui se situe sur la rive droite de la grande estuaire de la Guyane et de la rive gauche de la grande estuaire de la Guyane. Le territoire est composé de zones de culture, de zones de pêche, de zones de tourisme et de zones de services. Le territoire est riche en ressources humaines et matérielles. Le territoire est riche en ressources humaines et matérielles. Le territoire est riche en ressources humaines et matérielles.

Quelques projets du GAL Sud Guyane

PROJET "RIVERA DE PROMÉTÉE SUD GUYANE"
Le projet "Rivera de Prométée Sud Guyane" a financé la construction d'une maison à Prométée, dans le Parc Aménagement de Guyane. Ce projet a permis de créer des emplois et de développer l'économie locale.

PROJET "RIVERA DE PROMÉTÉE SUD GUYANE"
Le projet "Rivera de Prométée Sud Guyane" a financé la construction d'une maison à Prométée, dans le Parc Aménagement de Guyane. Ce projet a permis de créer des emplois et de développer l'économie locale.

L'Europe vous accompagne dans vos projets !

Vous souhaitez être accompagné par les fonds européens pour réaliser un projet sur votre commune, contactez votre GAL. Pour en savoir plus : www.europe-guyane.fr rubrique AMÉNAGEMENT plus LEADER

L'Europe vous accompagne dans vos projets !

Vous souhaitez être accompagné par les fonds européens pour réaliser un projet sur votre commune, contactez votre GAL. Pour en savoir plus : www.europe-guyane.fr rubrique AMÉNAGEMENT plus LEADER

❖ Une présence sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook, Twitter et You Tube

Valorisation de projets...

VILLAGES ET BOURG MARIPASOULA - AMÉNAGEMENT ET EAU POTABLE
971 550 € DE FONDS EUROPÉENS
CTG-PAE

ELECTRIFICATION RURALE - GRAND SANTI
CTG-PAE

UNION EUROPÉENNE

cnes
CENTRE NATIONAL
DES TUNNELS SPATIAUX

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

12

Lancement d'Appels A Projets ...



Campagne

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

3 ET POUR EN SAVOIR PLUS

14

L'ensemble des informations sur le PDRG 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- [Https://europe-guyane.fr](https://europe-guyane.fr)
- [Https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/](https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/)
- [Https://fr-fr.facebook.com/pg/europeenguyane/](https://fr-fr.facebook.com/pg/europeenguyane/)
- @europeenguyane

4 GLOSSAIRE

CNES : Centre National d'Études Spatiales

Services déconcentrés de l'État en Guyane :

- **DEAAF** : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
- **DGCAT** : DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE
- **DGCP** : DIRECTION GENERALE DE LA COHESION ET DES POPULATIONS
- **DGSRC** : DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE, DE LA REGLEMENTATION ET DES CONTROLES
- **DGTM** : DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DO : Le dégagement d'office est la perte des crédits européens engagés faute d'avoir été consommés dans les délais impartis.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional - principal instrument financier d'investissement de la politique régionale communautaire

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

FSE: Fonds Social Européen Plus

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural,

LEADER : (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) Axe du PDR FEADER qui consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie locale de développement par le biais d'un Groupe d'Action Locale (GAL)

PO : Programme Opérationnel (document stratégique qui fixe la politique de développement pour une période de 7 ans)

PAC : Politique Agricole Commune